

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 novembre 2024

DEL_20241127_08

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29**26****28**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX – Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL – Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA
Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO
Brieg PICAULT – David PELON (arrivée à 18h45 - départ à 20h35)
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à 20h00) - Michel CONANEC - Alain DESMARS

Objet :

Budget Principal
Ville de Trignac
Exercice 2024
Décision Modificative
n°3

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

28 novembre 2024

Et que la convocation avait été faite le

20 novembre 2024**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY (20h35)
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU (20h00)

Absente : Aurélie Le Gunehec

Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Afin de prendre en compte le niveau d'exécution du budget primitif, il est proposé au Conseil municipal de procéder aux virements de crédits figurants au tableau ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 3
EXERCICE 2024
BUDGET COMMUNE

DEPENSES**Chapitre 011 : charges à caractère général**

Article	Montant	Libellé
60612	- 45 100 €	Fournitures non stockables – Energie - Electricité
617	- 15 000 €	Etudes et recherches
6182	- 15 500 €	Documentation générale
6184	- 15 000 €	Versements à des organismes de formation
63512	- 25 000 €	Taxes foncières
6185	- 3 000 €	Frais de colloques et séminaires
TOTAL chapitre 011	- 118 600 €	

Chapitre 012 : charges du personnel

Article	Montant	Libellé
6218	13 500 €	Autres personnels extérieurs
64111	140 000 €	Personnel titulaire - Rémunération principale
64131	35 000 €	Personnel non titulaire - Rémunération principale
6458	5 000 €	Cotisation aux autres organismes sociaux
TOTAL chapitre 012	193 500 €	

Chapitre 014 : Atténuation de charges

Article	Montant	Libellé
7392221	- 6 400 €	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunal
TOTAL chapitre 014	- 6 400 €	

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes

Article	Montant	Libellé
6542	- 9 000 €	Créances éteintes
65818	500 €	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés
TOTAL chapitre 65	- 8 500 €	

Chapitre 66 : Charges financières

Article	Montant	Libellé
66111	- 60 000,00 €	Intérêts réglés à l'échéance
TOTAL chapitre 66	- 60 000,00 €	

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 0,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU la délibération DEL_20240403_05 du Conseil Municipal du 03 avril 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024,

VU la délibération DEL_20240626_11 du Conseil Municipal du 26 juin 2024 relative à l'adoption de la décision modificative n°1 au budget principal « Ville de Trignac »

VU la délibération DEL_20240925_07 du Conseil Municipal du 25 septembre 2024 relative à l'adoption de la décision modificative n°2 au budget principal « ville de Trignac »

VU l'avis de la commission des Finances en date du 18 novembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'adopter la décision modificative n°3 au budget principal « Ville de Trignac » telle que décrite ci-dessus,
- **Article 2** : D'autoriser les mouvements de crédits nécessaires à la réalisation de cette délibération,
- **Article 3** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	24
Voix contre	2
Abstentions	2

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT